



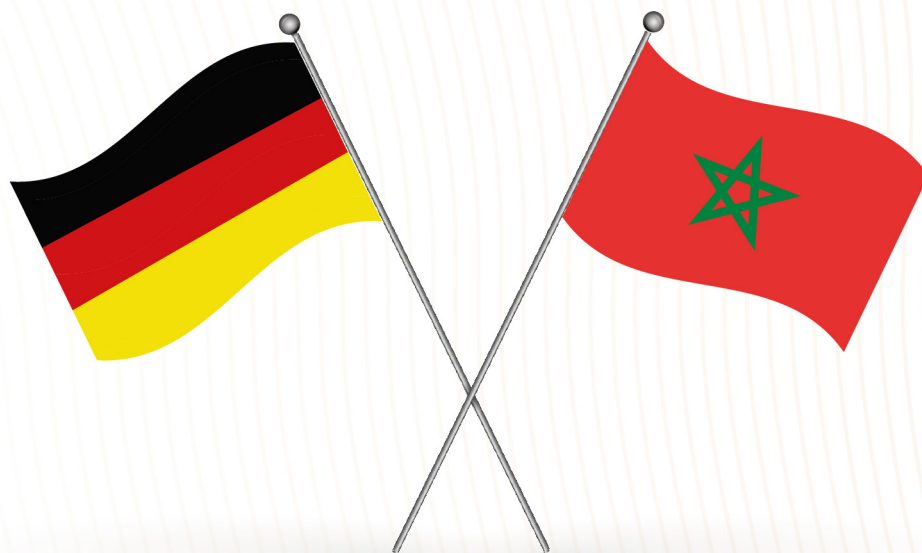
*Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger*



Auswärtiges Amt



Déclaration conjointe **Maroc-Allemagne**



Rabat, le 25 Août 2022

1. Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, M. Nasser Bourita, a accueilli à Rabat, le 25 Août 2022, la Ministre des Affaires Etrangères de la République fédérale d'Allemagne, Mme Annalena Baerbock, pour une visite de travail.
2. Les deux Ministres ont eu des échanges fructueux et ont souligné l'intérêt considérable des deux parties pour des relations étroites et amicales entre le Maroc et l'Allemagne. Ils se sont félicités de la reprise de la coopération entre les deux pays dans tous les domaines et impliquant toutes les parties prenantes.
3. Les deux Ministres ont réaffirmé leur volonté partagée d'approfondir davantage les relations bilatérales qui existent entre les deux pays depuis de nombreuses années, en vue d'établir un partenariat renforcé tourné vers l'avenir. Ce souhait mutuel des Ministres est fondé sur leur volonté de renforcer le dialogue, les relations politiques, économiques, culturelles et interpersonnelles, de promouvoir la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, de développer le commerce et les investissements et de coopérer en matière de politique climatique, politique de biodiversité ainsi que des solutions énergétiques vertes. Dans ce partenariat, la société civile et les organisations non gouvernementales, y compris les fondations politiques allemandes, jouent un rôle important.
4. La Ministre allemande a réitéré l'invitation adressée à Sa Majesté le Roi Mohammed VI par le Président de la République fédérale d'Allemagne, M. Frank Walter Steinmeier, à effectuer une visite d'Etat en Allemagne visant à sceller un partenariat renouvelé entre les deux pays.
5. L'Allemagne se félicite des réformes menées par le Maroc, sous la direction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour une société et une économie marocaines plus ouvertes et plus dynamiques, notamment à travers le nouveau modèle de développement et la régionalisation avancée.
6. L'Allemagne réaffirme la place du Maroc comme un partenaire essentiel de l'Union Européenne et de l'Allemagne en Afrique du Nord et en Afrique en général, et comme un lien entre le Nord et le Sud. Elle soutiendra le renforcement du Partenariat Stratégique Maroc-UE. De son côté, le Maroc a réitéré l'importance du partenariat privilégié de longue date avec l'UE et considère l'Allemagne comme un partenaire européen essentiel.
7. Les deux parties ont réaffirmé l'importance primordiale d'un ordre international fondé sur des règles et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies comme base pour régir les relations entre les États.
Ils ont exprimé leur condamnation de toute violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations-Unies et du recours à la force. Dans ce contexte, les Ministres ont exprimé leur grave préoccupation face aux répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en ce qui concerne l'aggravation de la crise alimentaire mondiale, aggravant la situation déjà désastreuse en matière de sécurité alimentaire mondiale. Ils ont rappelé l'importance de faciliter et d'encourager la livraison des produits alimentaires et agricoles sur les marchés mondiaux.
8. La Ministre allemande reconnaît l'importance du Maroc en tant que pôle de paix et de stabilité régionales. Les deux parties ont réaffirmé leur soutien à la paix, à

la stabilité et au développement durable de la région. Elles ont souligné leur engagement particulier dans la lutte contre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, qui est essentielle pour la sécurité et la stabilité de la région euro-méditerranéenne.

9. Les deux parties ont souligné leur volonté de s'engager en faveur des droits de l'homme en général, des droits des femmes et de l'égalité du genre en particulier, et de poursuivre la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles.
10. Les deux Ministres sont convenus d'examiner la possibilité de la conclusion d'un Accord entre le Maroc et l'Allemagne relatif à la suppression des visas pour les passeports de service.

Le dialogue politique

11. Les deux Ministres ont déclaré leur volonté d'établir un dialogue stratégique sur les questions bilatérales ainsi qu'internationales d'intérêt commun, notamment le changement climatique, le développement du continent africain, la paix et la stabilité régionales, le renforcement de l'ordre multilatéral, la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, la gestion des migrations et des retours, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, la promotion des droits de l'homme ainsi que la création d'un espace euro-méditerranéen d'échanges et de prospérité communs.
12. Sur la base de ces objectifs, les Ministres sont convenus d'établir un Dialogue Stratégique Multidimensionnel qui se tiendra une fois chaque deux ans, alternativement entre le Royaume du Maroc et la République fédérale d'Allemagne. Ce Dialogue sera présidé par les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays et pourra être ouvert à d'autres Ministres, le cas échéant. Le dialogue sera préparé au niveau des Hauts Fonctionnaires.
13. Ce Dialogue stratégique sera fondé sur des valeurs communes et le respect mutuel dans le but d'établir les principes et les fondements des relations entre le Maroc et l'Allemagne, à définir les bases sur lesquelles elles seront développées et à préserver les intérêts prioritaires des deux parties. Il servira de base pour aller de l'avant dans le cadre des relations bilatérales et renforcera la cohérence entre les différents domaines de la coopération bilatérale.
14. Il servira également de plate-forme de discussion et de consultation sur les questions stratégiques d'intérêt mutuel, y compris les questions de sécurité et de développement régionales et internationales.
15. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, la Ministre allemande a réitéré le soutien de longue date de l'Allemagne, au processus mené par les Nations Unies pour une solution politique réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable pour les parties.

Les deux parties conviennent de l'exclusivité de l'ONU dans le processus politique et réaffirment leur soutien à la résolution 2602 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a noté le rôle et la responsabilité des parties dans la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique, durable et fondée sur le compromis.

L'Allemagne considère, à cet effet, le plan d'autonomie présenté en 2007 comme un effort sérieux et crédible du Maroc et comme une bonne base pour une solution acceptée par les deux parties.

Le Maroc et l'Allemagne saluent la nomination de l'Envoyé personnel du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Staffan de Mistura, et réaffirment leur soutien actif à ses efforts pour faire avancer le processus politique sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ils réaffirment également leur soutien à la MINURSO.

16. Le Maroc et l'Allemagne réaffirment la centralité du partenariat historique et privilégié entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne. Ils conviennent d'agir pour préserver la stabilité et la continuité du partenariat stratégique entre le Maroc et l'UE. Ils réitèrent leur engagement à contribuer au renforcement de ce partenariat à tous les niveaux, en s'appuyant sur l'ensemble des acquis et des positions exprimés dans la Déclaration conjointe UE-Maroc de juin 2019 établissant un partenariat euro-marocain pour une prospérité partagée. Les Ministres ont souligné l'importance de poursuivre la finalisation de l'addendum de la Déclaration conjointe UE-Maroc. Les deux partenaires appellent, également, à accélérer la mise en œuvre des projets phares identifiés au profit du Maroc, dans le cadre du Nouvel Agenda pour la Méditerranée et de son Plan économique et d'investissement. Ils saluent la prochaine adoption du plan vert entre le Maroc et l'UE qui offrira un cadre propice pour le développement d'une coopération renforcée entre les deux parties.
17. L'Allemagne et le Maroc travailleront ensemble au sein des foras méditerranéennes pour favoriser le développement durable, la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région, notamment à travers l'Union pour la Méditerranée et la Fondation Anna Lindh.
18. Dans ce contexte, les deux ministres ont fortement soutenu le principe de la coopération régionale et ont indiqué le rôle important que l'Union du Maghreb arabe pourrait jouer pour la paix, la stabilité et un développement économique et social durable. La Ministre allemande a souligné le potentiel des efforts de Sa Majesté Le Roi pour le renforcement de l'intégration du Maghreb sur des bases saines et solides.
19. En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, les deux Ministres ont réaffirmé l'engagement de leurs pays en faveur d'une solution à deux États, avec une Palestine démocratique, indépendante et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël, ainsi que de la préservation du statut spécial de la ville de Jérusalem et du caractère multi religieux spécifique de cette ville sainte.
20. L'Allemagne se félicite de la reprise et du développement constant des relations entre le Maroc et Israël. Les deux parties ont souligné le potentiel des relations avec Israël pour la paix, la sécurité et la prospérité dans la région.
21. Concernant la Libye, les deux ministres ont réaffirmé leur ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. Ils ont rappelé que la résolution 2570 du Conseil de sécurité des Nations unies soulignait le rôle central des Nations unies dans la facilitation d'un processus politique inclusif mené par les Libyens et leur appartenant.
Les deux ministres ont convenu d'approfondir les échanges politiques entre les deux pays afin de soutenir les efforts de l'ONU en Libye et de promouvoir la paix et la stabilité au Sahel.

22. Les deux ministres ont réaffirmé la centralité du multilatéralisme et d'un ordre fondé sur des règles comme vecteur de la paix et de la sécurité internationales et la centralité des Nations unies face aux défis mondiaux, ainsi que l'importance d'un dialogue continu et dynamique afin de mieux relever les défis auxquels le monde est confronté. Ils se sont déclarés prêts à envisager des initiatives conjointes sur des questions multilatérales d'intérêt commun au sein des Nations unies et des organisations internationales.
23. Les Ministres ont souligné l'importance des contacts interparlementaires, qui jouent un rôle essentiel dans le renforcement des relations bilatérales. Ils ont encouragé les institutions législatives des deux pays à intensifier leur coopération et les invitent à créer un forum parlementaire, qui contribuerait de manière significative au rapprochement des deux peuples, à l'approfondissement de la confiance mutuelle et à une plus grande convergence de vues sur les questions d'intérêt commun.

Coopération sécuritaire

24. Les Ministres ont souligné l'intérêt commun du Maroc et de l'Allemagne à renforcer l'étroite coopération bilatérale pour contrer les menaces à la sécurité nationale et internationale.
- Les Ministres ont souligné la pertinence du long partenariat bilatéral en matière de sécurité. Ils se sont félicités du renforcement de ce partenariat pour continuer à relever ensemble les défis communs.
25. En ce qui concerne le domaine cybernétique, les deux Ministres ont souligné l'ambition commune des deux pays d'approfondir leur dialogue et leur collaboration dans le domaine de plus en plus important de la cybersécurité, et leur soutien à un cyberspace libre, ouvert, pacifique et sûr, dans le respect des principes du droit international. En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, ils ont appelé à une action internationale encore plus forte pour contrer le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes ses formes et manifestations et ont réaffirmé leur soutien à l'architecture internationale de lutte contre le terrorisme, y compris les décisions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies.
26. Les deux Ministres ont également exprimé leur profonde préoccupation face à l'évolution préoccupante de la menace terroriste en Afrique aggravée par la prolifération d'acteurs armés non étatiques, et plus particulièrement dans la région du Sahel, et ont réaffirmé leur soutien aux efforts des pays de la région dans ce domaine. A cet égard, ils ont salué la création à Rabat d'un bureau du programme des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique.
27. L'Allemagne salue la contribution du Maroc aux efforts régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme, notamment à travers sa coprésidence du Forum mondial de lutte contre le terrorisme ainsi que sa coprésidence de la Task Force Afrique de la Coalition mondiale anti-Daesh.
28. Le Maroc se félicite de la participation active de l'Allemagne aux travaux du GCTF à travers sa coprésidence du Groupe de travail sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à la réunion ministérielle de la Coalition mondiale contre

Daesh, tenue à Marrakech le 11 mai 2022, qui a consacré un segment important à l'examen de la situation en Afrique. A cet égard, les deux Ministres ont réitéré leur volonté de poursuivre leur coopération dans ces différentes enceintes.

29. Les Ministres ont salué la coopération globale entre l'Allemagne et le Maroc dans le cadre du programme allemand de Biosécurité afin de prévenir l'utilisation abusive et la prolifération des agents biologiques. Ils ont souligné leur ferme attachement aux objectifs de la convention sur les armes biologiques et à toxines.
30. Les deux Ministres ont souligné la nécessité de comprendre la situation migratoire actuelle comme un défi commun et une responsabilité partagée. Ils assument leurs responsabilités et obligations humaines inscrites dans la Convention de Genève sur les réfugiés et sont convenus d'intensifier la coopération entre leurs autorités de sécurité dans la lutte contre la criminalité transnationale, y compris la traite des êtres humains.
31. L'Allemagne reconnaît les efforts du Maroc en matière de lutte contre la migration irrégulière et sa présidence du Processus de Rabat. Les deux pays acceptent d'échanger des informations et des meilleures pratiques. Le Maroc accueille favorablement le soutien technique proposé dans ce contexte. Les deux ministres ont convenu d'envisager le renforcement des mécanismes pour améliorer la mobilité des professionnels, la migration légale, le retour, la réadmission et la réintégration.

Politique du Climat

32. Dans le domaine du changement climatique, les Ministres ont confirmé leur volonté commune de plaider en faveur d'un engagement international ambitieux pour combattre les effets du changement climatique et encourager les actions en faveur de l'atténuation de ces effets. Ils partagent la conviction que les efforts de relance économique post-pandémie Covid-19 doivent être conçus de manière à être compatibles avec les engagements en matière de changement climatique, et la protection de l'environnement, y compris la biodiversité.
33. L'Allemagne a salué le leadership du Maroc dans l'opérationnalisation des initiatives visant à la résilience du continent africain aux effets du changement climatique, en particulier les Commissions régionales sur le climat lancées lors du Premier Sommet pour l'Action ainsi que le Partenariat-NDC fondé conjointement sous la présidence germano-marocaine, deux initiatives lancées lors de la COP 22.
34. Les deux Ministres ont salué la coopération de longue date entre le Maroc et l'Allemagne, notamment dans les domaines du développement durable, de l'agriculture et de la sylviculture durables, de la biodiversité, du climat, des énergies renouvelables, de l'eau et de la sécurité alimentaire. Ils ont réaffirmé leur intérêt commun à intensifier et à poursuivre cette coopération afin d'en élargir la portée et d'en consolider les acquis.

Coopération au développement

35. Les deux Ministres se sont félicités du succès de la coopération au développement, ancienne et bien structurée, entre le Maroc et l'Allemagne. Elle porte sur deux domaines principaux du développement économique durable, de la formation et de l'emploi, du climat et de l'énergie, de la transition juste y compris des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la gestion des ressources en eau. C'est dans le cadre des négociations intergouvernementales annuelles sur la coopération au développement que des orientations sont données ainsi que des accords conclus sur le développement ultérieur du portefeuille de coopération.
36. Les deux parties ont convenu de contribuer au succès du développement, en créant un environnement favorable, y compris les processus administratifs, et ce, conformément à la réglementation en vigueur dans chacun des deux pays. L'Allemagne a souligné l'importance de l'engagement fiable des partenaires afin d'assurer la mise en œuvre réussie du portefeuille de développement convenu conjointement.
37. Le Maroc est membre de l'initiative du G20 «Compact with Africa» visant à améliorer le cadre de l'investissement privé. À cette fin, l'Allemagne et le Maroc ont conclu un partenariat à la fin du mois de novembre 2019 pour promouvoir les réformes. Le Maroc salue la vaste coopération financière, économique et technique, qui a atteint une qualité distinguée grâce à ce partenariat de réforme.
38. Le Maroc salue les efforts considérables déployés par l'Allemagne pour répondre rapidement et de manière substantielle à ses besoins urgents et à son appel à un soutien lors de la première phase de la pandémie Covid-19 en 2020 par l'octroi d'un programme de soutien.
39. Le Maroc et l'Allemagne ont signé une déclaration d'intention commune en 2020 pour développer et promouvoir la technologie de l'hydrogène vert et le secteur «Power-to-X» et s'efforcent activement de mettre en œuvre d'importants projets pilotes dans ce contexte. Les deux pays entendent poursuivre et intensifier cette coopération dans le cadre du partenariat énergétique maroco-allemand (PAREMA).
40. Afin de donner un nouvel élan à la coopération germano-marocaine, les deux Ministres sont convenus que les priorités de la coopération future seront définies d'un commun accord et pourraient être basées sur :
- **Développement économique durable, formation et emploi :**
 - Promotion d'un développement économique durable et inclusif.
 - Promotion du travail décent, notamment en favorisant la formation professionnelle et technique
 - Promotion de la Reconstruction verte après la pandémie de Corona.
 - **Climat, énergie et transition juste :**
 - Lutte contre le changement climatique ainsi que la promotion de l'adaptation au changement climatique, y compris dans le secteur de l'eau.

- Coopération dans les domaines de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables, de l'agriculture et de la sylviculture durables et de la biodiversité.
- Développement et promotion d'un secteur de l'hydrogène vert et du Power-to-X, y compris la possibilité de soutenir le développement de possibilités d'exportation à l'avenir.

- Favoriser les opportunités offertes par le progrès technologique et la numérisation, soulignant ainsi l'ambition du Maroc de développer une économie verte et d'intégrer la décarbonisation.

- Favoriser la participation et l'inclusion des femmes, des jeunes.

- Soutenir les aspects de la migration, y compris la promotion de la migration régulière en tant que vecteur de développement.

- Promouvoir les actions d'intérêt mutuel au titre de la coopération triangulaire.

Coopération économique

41. Les Ministres ont souligné que la reprise économique après deux ans de pandémie et dans un contexte de tension internationale particulière constitue un défi. En même temps, ils ont appelé les acteurs économiques à saisir les nouvelles opportunités à proximité des marchés européens et africains.
42. Les deux pays ont réaffirmé leur volonté de renforcer et d'élargir les relations économiques et commerciales bilatérales, ce qui permettra un véritable transfert de savoir-faire et de technologie.
43. Les deux Ministres ont convenu de leur intérêt à convoquer la Commission Economique Mixte dans les meilleurs délais. Les deux parties informeront leurs entreprises et associations économiques respectives de cette intention et les encourageront à s'engager et à investir davantage.
44. Les deux pays se félicitent des résultats du partenariat énergétique maroco-allemand (PAREMA) des 10 dernières années, qui a créé une plateforme pour une coopération fructueuse dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert. Les deux parties attendent avec impatience le 10e anniversaire du PAREMA cette année et conviennent d'accueillir conjointement la prochaine journée de l'énergie.
45. Les deux parties se félicitent également de la finalisation des négociations relatives à la feuille de route sur le commerce de l'électricité durable (SET) et souhaitent une signature rapide avec les autres États européens signataires.
46. Au-delà de la coopération bilatérale, les deux parties soutiennent également les approches plus larges de la passerelle énergétique MENA Europe et du dialogue énergétique MENA Europe et espèrent renforcer l'expansion des infrastructures entre la région MENA et l'UE, tant en ce qui concerne les réseaux électriques que l'infrastructure de l'hydrogène.

47. Les deux parties conviennent d'encourager de nouveaux projets énergétiques bilatéraux et se félicitent du protocole d'accord prévu dans le cadre du programme H2 UPP et d'autres instruments B2G relatifs à l'hydrogène.
48. Elles ont souligné leur aspiration à développer davantage leurs relations économiques et commerciales en encourageant les entreprises allemandes à explorer, suite à la nouvelle loi marocaine sur l'investissement, de nouvelles opportunités d'investissement au Maroc, notamment par son ouverture à d'autres marchés émergents et la création de conditions d'investissement sûres et stables. Parallèlement, elles encouragent également, les entreprises marocaines à investir en Allemagne.
- Les deux ministres ont salué la contribution importante de la Chambre de Commerce et d'Industrie allemande au Maroc pour la promotion du Commerce et de l'Investissement.
49. L'Allemagne considère que le Maroc, qui est devenu un site d'investissement important pour les entreprises allemandes en Afrique grâce à son développement dynamique, peut être un partenaire essentiel pour une coopération commerciale triangulaire Maroc-Allemagne-Afrique.
50. Les deux Ministres encouragent la coopération interrégionale et intercommunale entre les deux pays, qui est considérée comme essentielle pour renforcer davantage la coopération et donner un nouvel élan aux relations économiques entre le Maroc et l'Allemagne.

Culture, éducation et recherche

51. Les deux Ministres ont souligné l'importance de la coopération bilatérale dans le domaine culturel et universitaire pour la promotion du développement humain et économique, ainsi que pour le renforcement des échanges au niveau intergouvernemental et de la société civile.
52. Le Maroc et l'Allemagne confirment leur engagement à tirer profit de l'enthousiasme et de l'intérêt croissants pour l'enseignement en Allemagne et la langue allemande chez les jeunes marocains. Les deux Ministres ont convenu de promouvoir des actions conjointes visant à rapprocher les jeunes des deux pays et à contribuer à leur connaissance mutuelle. Les deux parties ont convenu qu'afin de donner un meilleur accès à une plus grande diversité de langues qui ouvrent les portes à une formation plus académique et professionnelle, les parties examinent les moyens d'introduire et de promouvoir la langue allemande dans le système scolaire marocain, ainsi que la promotion de la langue arabe et la culture marocaines en Allemagne.
53. Le Maroc a exprimé son souhait de voir l'Allemagne assouplir les procédures pour faciliter le voyage et le séjour des étudiants marocains durant leurs études en Allemagne et examiner la possibilité d'augmenter le nombre de bourses accordées aux étudiants marocains dans les universités allemandes.
54. Le Maroc et l'Allemagne travailleront ensemble pour élargir les possibilités de formation professionnelle, y compris l'échange d'expertise et la formation des formateurs, ainsi que la collaboration dans la recherche et l'éducation transnationale pour le bénéfice mutuel des deux pays.

55. Les deux Ministres encouragent les acteurs impliqués dans la formation professionnelle, notamment le secteur privé, à rechercher de nouvelles formes de coopération, à s'informer mutuellement des meilleures pratiques et à partager leur expérience dans le domaine de l'élaboration des programmes et de la formation.
56. Les deux Ministres se sont déclarés satisfaits du niveau et de la qualité de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et ont appelé à son renforcement, notamment dans les domaines de l'innovation, du développement durable et de l'efficacité énergétique.
57. Les deux Ministres ont convenu de rechercher les moyens de développer davantage la coopération entre les académies diplomatiques des deux pays.
58. Ils ont souligné l'importance de développer la coopération entre les deux pays dans le domaine du sport, notamment le sport féminin.
59. En conclusion, les deux Ministres ont souligné l'atmosphère amicale et constructive de leur rencontre et ont convenus de poursuivre des consultations étroites et régulières sur tous les domaines politiques afin de renforcer le partenariat global entre le Maroc et l'Allemagne.